



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 2 mai 2018 À 19H30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).

Étaient présents :	Le Maire	Luc Trépanier
	Les conseillers :	Jake Chadwick Chantal Raymond Andrea Leber Marc-Olivier Duchesne Marc Fredette
	Secrétaire	Martin Paul Gélinas
Absent :		Stephen Lloyd



1. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Résolution 2018-053 - Nomination d'un secrétaire pour la séance

Il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, appuyé par le conseiller Marc Fredette et résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE Me Martin Paul Gélinas agisse comme secrétaire de la séance.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2018-054 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, appuyé par le conseiller Marc Fredette et résolu à l'unanimité par les membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que proposé après y avoir ajouté les points 1. *Nomination d'un secrétaire* et 3.5 *Signature des effets de commerces* et de faire les ajustements de numérotation appropriés.

ADOPTÉE

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 Résolution 2018-055 – Entérinement de l'entente intervenue avec monsieur Steve Deschênes

CONSIDÉRANT l'entente intervenue en date du 26 avril 2018 avec M. Steve Deschênes au sujet des modalités de fin d'emploi de celui-ci à titre de directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT le caractère confidentiel de cette entente tel que convenu dans les termes de l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Marc-Olivier Duchesne appuyé par Chantal Raymond:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Barkmere entérine l'entente avec M. Steve Deschênes en date du 26 avril 2018, qui constitue le dernier jour de travail de M. Deschênes à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Barkmere;

QUE la Ville de Barkmere, les membres du Conseil, les employés et tierces parties ayant accès à l'entente ou à certains des termes de l'entente, soient tenus de ne pas révéler aucun des termes de cette entente, verbalement ou par écrit.

Le vote est demandé par la conseillère Andrea Leber

Résultat :



Ont voté en faveur de la proposition : la conseillère Chantal Raymond et les conseillers : Marc Fredette, Jake Chadwick, Chantal Raymond, et Marc-Olivier Duchesne.

La conseillère Andrea Leber a voté contre la proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

3.2 Résolution 2018-056 – Acceptation de la démission de M. Dave Williams Roy

CONSIDÉRANT la lettre de démission de M. Dave Williams Roy, transmise par celui-ci au maire et datée du 20 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE M. Roy a indiqué qu'il terminerait son emploi à la Ville de Barkmere le vendredi 4 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE M. Roy a été à l'emploi de la Ville de Barkmere pendant plus de cinq années;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, appuyée par le conseiller Marc-Olivier Duchesne, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Barkmere accepte la démission de M. Dave Williams Roy à titre d'inspecteur en bâtiments, en environnement et en navigation, ainsi que de superviseur des installations et équipements pour la Ville de Barkmere;

QUE le Conseil municipal remercie M. Roy pour ses services et ses efforts durant les cinq années et plus passées à l'emploi de la Ville et au service de ses contribuables.

ADOPTÉE

3.3 Résolution 2018-057 – Embauche d'un directeur général et secrétaire trésorier

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere n'a plus de directeur général et de secrétaire-trésorier depuis le 26 avril 2018, et n'aura plus de directeur général adjoint après le 4 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi des Cités et Villes* (RLRQ c. C-19) oblige toute ville en tout temps à combler minimalement les postes de directeur général et de secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de M. Martin-Paul Gélinas, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Jake Chadwick, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Ville de Barkmere embauche M. Martin-Paul Gélinas à titre de directeur général et secrétaire-trésorier intérimaire pour la Ville de Barkmere, en date du 2 mai 2018;

QUE M. Gélinas soit également nommé personne responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

QUE le taux horaire de M. Gélinas soit de 60,00\$, pour une journée par semaine, plus le temps requis pour les réunions du Conseil municipal et la préparation de ces réunions;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Barkmere puisse mettre fin en tout temps à l'emploi de M. Gélinas, sans pénalité ou autre somme forfaitaire à payer;

ADOPTÉE

3.4 Résolution 2018-058 – Embauche d'un inspecteur municipal

CONSIDÉRANT la démission de M. Dave Williams Roy, effective le 4 mai 2018;

CONSIDÉRANT le règlement 204 sur les Permis et Certificats;



CONSIDÉRANT l'offre reçue de M. Paul Thessereault, consultant;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Andrea Leber,
appuyée par Marc Fredette, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Ville de Barkmere retienne les services de M. Paul Thessereault à titre d'inspecteur en bâtiments, en environnement et en navigation, ainsi que de superviseur des installations et équipements, en date du 4 mai 2018;

QUE M. Paul Thessereault soit le fonctionnaire désigné selon le règlement 204 sur les permis et certificats, et que les pouvoirs prévus à ce règlement lui soient attribués;

QUE le taux horaire de M. Thessereault soit de 47,00\$, pour quatre journées par semaine (28 heures), du mercredi au samedi, payable en tant que frais de consultation à la compagnie 7631375 Canada Inc.;

QUE la durée des services de M. Thessereault soit de cinq semaines, et sera réévaluée à la séance du Conseil municipal du 9 juin 2018.

ADOPTÉE

3.5 Résolution 2018-059 – Signataire des chèques et effets de banque

CONSIDÉRANT QUE les chèques et effets bancaires doivent être signés par le maire et le trésorier de la Ville, selon l'article 100.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* (RLRQ c. C-19);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a embauché M. Martin-Paul Gélinas à titre de directeur général et secrétaire-trésorier ;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'avoir un substitut pour la signature de ces chèques et effets bancaires advenant l'impossibilité pour l'un des deux signataires principaux de la faire ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Marc-Olivier Duchesne
Appuyé par Chantal Raymond,
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER les postes et les personnes suivantes à agir à titre de signataire des chèques et autres effets bancaires de la Ville :

Luc Trépanier, maire
Martin-Paul Gélinas, secrétaire-trésorier
Marc Frédette, substitut

D'AUTORISER le maire Luc Trépanier, et le secrétaire-trésorier Martin-Paul Gélinas à signer les documents nécessaires à la Banque Nationale pour rendre effective la présente résolution.

ADOPTÉE

4. Résolution 2018-060 - CHANGEMENT D'HEURE POUR LES SÉANCES DU CONSEIL du 12 mai 2018 et 9 juin 2018

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Martin-Paul Gélinas, remplit également ce rôle pour la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et que les séances du conseil de cette municipalité se tiennent également le deuxième samedi chaque mois, à 11h00 ;

CONSIDÉRANT QUE les deux prochaines séances du Conseil municipal de la Ville de Barkmere sont prévues pour les mêmes journées et heures que celles de Lac-Tremblant-Nord ;



EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jake Chadwick
Appuyé par la conseillère Andrea Leber,
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les séances du Conseil municipal de la Ville de Barkmere du 12 mai 2018 et du 9 juin 2018, débutent à 14h00, au lieu de 10h00 ;

QUE la Ville de Barkmere avise ses résidents de ce changement d'horaire, sur son site Internet, par courriel et par affichage à l'Hôtel de Ville.

5. Période de questions

Le maire ouvre une période de question. Après l'intervention des quelques citoyens, aucune autre intervention ne se manifestant la période de question est close.

6. Levée de la séance extraordinaire

Il est 20h10

4.1 Résolution 2018-061 - Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Marc-Olivier Duchesne et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance du Conseil soit levée.

ADOPTÉE

Approuvé par :

Certifié par :

Luc Trépanier, Maire

Me Martin Paul Gélinas, secrétaire

